

DÉCISION SUR L'EXÉCUTION RAPIDE DES ENGAGEMENTS DU PDDAA-MALABO POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE GRÂCE AU MÉCANISME D'EXAMEN BIENNAL ET À LA FICHE DE RÉSULTAT SUR LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

LA CONFÉRENCE,

1. **RAPPELLE** la décision de la Conférence/AU/Decl.1(XXIII) adoptant la Déclaration sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance en Afrique, qui demande également à la Commission et à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN), en collaboration avec les partenaires, de mener, sur une base biennale, un processus de révision agricole et de faire rapport à la Conférence sur les progrès accomplis ;
2. **PREND NOTE** du deuxième rapport d'examen biennal du CAADP sur la mise en œuvre de la déclaration de Malabo de juin 2014 sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance, et des points saillants de ses conclusions sur la «*Résilience et les moyens de subsistance*» ;
3. **RECONNAÎT** les efforts déployés par la Commission pour mobiliser les principales parties prenantes et les partenaires au développement en vue d'établir des partenariats avec les États membres et les Communautés économiques régionales (CER) afin de mettre en place un mécanisme de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports, de manière plus harmonisée, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements de la déclaration de Malabo ;
4. **SE FÉLICITE** des efforts déployés par la Commission pour aider les États membres à utiliser le rapport d'examen biennal comme outil de planification pour accélérer la réalisation des engagements pris dans la déclaration de Malabo, et **RECONNAÎT** que le Rwanda, le Maroc et le Mali ont été respectivement les premier, deuxième et troisième pays les plus performants dans la réalisation des objectifs et des cibles du CAADP de Malabo ;
5. **NOTE** avec satisfaction les efforts déployés par certains États membres pour intégrer les engagements de Malabo dans les plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et **DEMANDE INSTAMMENT** aux États membres qui ne l'ont pas encore fait de le faire avant le troisième rapport d'examen biennal en 2022 ;
6. **S'ENGAGE à nouveau** à prendre de nouvelles mesures pour mettre en œuvre le programme de transformation de l'agriculture africaine dans le cadre du CAADP en augmentant le financement des investissements dans l'agriculture, en renforçant la capacité institutionnelle de mise en œuvre, en améliorant les mécanismes de coordination pour obtenir des résultats et des impacts concrets

conduisant à une prospérité partagée et à de meilleurs moyens de subsistance pour les citoyens africains ;

7. **APPELLE** tous les États membres à mobiliser des ressources techniques et financières adéquates pour soutenir les systèmes de données agricoles et les systèmes de suivi et d'évaluation et à renforcer les structures de responsabilité mutuelle afin de déclencher une planification de la transformation de l'agriculture fondée sur des données factuelles ;
8. **DEMANDE** à la Commission de travailler en étroite collaboration avec les États membres, les partenaires techniques et financiers du développement, afin de mobiliser l'appui nécessaire pour renforcer la responsabilité mutuelle, les systèmes de données agricoles et la gestion des connaissances, d'institutionnaliser les mécanismes d'examen biennal et la fiche d'évaluation de la transformation de l'agriculture en Afrique en vue d'assurer l'apprentissage par les pairs et la mise à l'échelle du programme de transformation de l'agriculture inscrit dans la Déclaration de Malabo.